



**PERSONNEL
NON TITULAIRE**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/13

L'an deux mil quinze, le six mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 février 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Madame Delphine MIALON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gestion de la carrière du personnel titulaire est assurée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère.

En revanche les agents non titulaires de droit public ne sont pas gérés administrativement par le pôle carrières du Centre de gestion.

Monsieur le Maire propose d'actualiser la situation de deux agents non titulaires de la commune et d'augmenter leur rémunération mensuelle de façon à ce qu'ils perçoivent un salaire correspondant à l'échelle 4, Echelon 8, indice brut 374, majoré 345, selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

A compter du 1^{er} avril 2015 :

Madame Stéphanie ROLLAND épouse PINATEL sera embauchée dans le grade d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,

Madame Evelyne GUYOT épouse BONNARD sera embauchée dans le grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

L'évolution de carrière de tous les agents non titulaires sera effectuée selon les mêmes critères que la législation applicable aux agents titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de monsieur le Maire,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal, chapitre 012,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet,

Certifié exécutoire compte-tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

